

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GENERAL

## **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance des étudiants résidant à Madagascar que la date limite de dépôt des demandes d'admission aux Foyers Universitaires d'Arago et de Cachan est reportée au Lundi 01 Juillet 2019.

Le formulaire de demande est à télécharger sur le site des FUM : www.fumac.fr.

Les dossiers complets seront à déposer ou à adresser auprès du Secrétariat de Madame Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique B.P. 247 – Fiadanana – ANTANANARIVO (101).

## NB:

- Tout dossier incomplet ou non remis au délai imparti sera rejeté.
- La demande d'admission n'est valable que pour une année universitaire.
- Le choix définitif du foyer d'accueil revient à la commission de logement.
- L'occupation de logement par le bénéficiaire n'est autorisée d'une part, que par l'engagement de celui-ci et de son garant à accepter les dispositions du règlement intérieur régissant les FUM en France et d'autre part, qu'après acquittement des cautions et du loyer du premier mois en cours.
- Le candidat n'a droit qu'à une seule et unique demande.

Antananarivo, le 14 Juin 2019

RÉTAIRE GÉNÉRAL

NORIANAMBINIMA Blonchard